

Inscription à la Tarification Sociale

Foire aux questions

à destination des familles

• RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Type de document	Foire aux questions
Date de mise à jour	22/08/2024

- RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES 1
- QUESTIONS GENERALES..... 3
 - 1) Sur quelles prestations s'applique la Tarification Sociale ? 3
 - 2) Qui est concerné par le dispositif de la Tarification Sociale ? 3
 - 3) Comment puis-je bénéficier de la Tarification Sociale ? 3
 - 4) Quelles sont les conditions pour bénéficier de la Tarification Sociale ? 3
 - 5) Mon enfant ne déjeune que ponctuellement au restaurant scolaire. Est-ce nécessaire qu'il s'inscrive ? 3
 - 6) Que se passe-t-il si je ne m'inscris pas, si je n'inscris pas mon enfant ? 3
 - 7) Quand la Tarification Sociale me sera t'elle applicable ? 3
 - 8) Quels sont les établissements appliquant actuellement la Tarification Sociale ? 4
 - 9) Quelles sont les dates de la campagne d'inscription de septembre 2024 ? 5
 - 10) Qu'est-ce que Mon Resto & co ? 5
 - 11) Comment est calculé le tarif qui m'est affecté ? 5
 - 12) Puis-je m'inscrire à la Tarification Sociale en cours d'année ? 5
- QUESTIONS SUR LES JUSTIFICATIFS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION 5
 - 13) Quels documents dois-je fournir pour m'inscrire à la Tarification Sociale ? 5
 - 14) Je n'ai pas d'avis d'imposition, est-il possible de fournir un autre document ? 6
 - 15) J'ai un avis rectificatif d'imposition. Puis-je l'utiliser pour m'inscrire à la Tarification Sociale ? 6
 - 16) J'ai refusé de donner mon numéro fiscal et j'ai changé d'avis, comment faire ? 6
 - 17) Mon numéro de déclarant n'est pas reconnu par MonResto&co, que faire ? 7

18) Entre mon dernier avis d'imposition et aujourd'hui, ma situation familiale a changé (divorce, séparation, décès, maladie, perte d'emploi...) Mon dernier avis d'imposition ne reflète ma situation financière. Comment faire valoir cette nouvelle situation lors de mon inscription ?.....	7
19) Je vis et je déclare mes revenus à l'étranger mais mon enfant est scolarisé en Région Centre Val de Loire. Comment faire ?	7
• QUESTIONS SUR LES DIFFÉRENTES SITUATIONS FAMILIALES.....	8
20) Comment puis-je solliciter le Fond Social Régional ?	8
21) Je suis divorcé(e) ou séparé(e). Quels sont les revenus à retenir pour inscrire mon enfant à la Tarification Sociale ?	8
22) Dans le cas où les responsables financiers ont une déclaration d'impôt séparée ou vivent en union libre, quelle déclaration dois-je fournir ?	8
23) Mon enfant est majeur et il a son propre avis d'imposition mais dépend financièrement des parents. Quels sont les revenus à retenir lors de l'inscription à la Tarification Sociale ?	8
24) Comment m'inscrire si je suis accueilli par une famille d'accueil, si je bénéficie d'une prise en charge par le service Aide sociale à l'Enfance (ASE) du département ?.....	8
25) Comment m'inscrire si je suis mineur isolé ?	9
26) Est-ce que les élèves boursiers peuvent bénéficier de la Tarification Sociale ?	9
27) Un élève en échange scolaire ou en séjour linguistique peut-il bénéficier de la Tarification Sociale ?	9
• QUESTIONS SUR LE DEPOT D'UN DOSSIER SUR MONRESTO&CO	9
28) Comment accéder à mon espace sur MonResto&Co ?	9
29) Comment puis-je inscrire mon enfant lorsque je n'ai pas encore de code d'accès à l'ENT ?	10
30) Ma demande de Tarification Sociale saisie sur MonResto&co est-elle modifiable ?	10
31) Faut-il, chaque année, faire une demande de Tarification Sociale ?	10
32) J'ai plusieurs enfants scolarisés dans des lycées de la Région Centre Val de Loire. Comment puis-je tous les inscrire à la Tarification Sociale ?	10
33) Nous n'avons d'adresse mail. Que faire ?	10
34) La Tarification Sociale modifie t'elle le calendrier de facturation de la restauration et de l'hébergement ?.....	10
35) Lors de la saisie de mon dossier, un message d'erreur apparait. Que faire ?.....	10
36) Je rencontre des difficultés lors de mon inscription à la Tarification Sociale. Que faire ?.....	11

- **QUESTIONS GÉNÉRALES**

1) Sur quelles prestations s'applique la Tarification Sociale ?

La Tarification Sociale s'applique sur les tarifs de la Restauration et de l'Hébergement.

2) Qui est concerné par le dispositif de la Tarification Sociale ?

La Tarification Sociale s'applique à tous les élèves inscrits au lycée et fréquentant les restaurants scolaires ou les internats des lycées publics de la Région ; c'est à dire tous les lycéens, apprentis et étudiants post-bacs, boursiers et non-boursiers.

Les élèves scolarisés en collège ou en lycée privé et bénéficiant du service de restauration ou d'hébergement d'un lycée public de la Région ne sont pas concernés par cette mesure.

3) Comment puis-je bénéficier de la Tarification Sociale ?

Pour bénéficier d'un tarif adapté à sa situation, il suffit de s'inscrire sur le site **MonResto&co - Tarification**, accessible depuis votre ENT.

4) Quelles sont les conditions pour bénéficier de la Tarification Sociale ?

Tous les élèves inscrits dans les lycées, dans lesquels la Tarification Sociale est déployée en sont bénéficiaires, sans condition de ressource ni de filière. L'aide de la Région varie en fonction des revenus déclarés par les familles allant de 50% à 70% du coût du repas.

5) Mon enfant ne déjeune que ponctuellement au restaurant scolaire. Est-ce nécessaire qu'il s'inscrive ?

La Tarification Sociale est accessible même pour les élèves fréquentant ponctuellement le restaurant scolaire. Nous invitons tous les élèves à s'y inscrire quelle que soit leur fréquentation.

6) Que se passe-t-il si je ne m'inscris pas, si je n'inscris pas mon enfant ?

En cas de non-inscription, c'est le tarif par défaut qui restera appliqué pour le reste de l'année scolaire. Soit le tarif le plus élevé.

7) Quand la Tarification Sociale me sera-t-elle applicable ?

A compter de la rentrée scolaire 2024-2025, la Tarification Sociale connaîtra un déploiement en 3 temps :

- Septembre 2024

- Janvier 2025
- Septembre 2025.

Vous pouvez vous rapprocher de votre établissement pour connaître la date de mise en œuvre de la Tarification Sociale.

8) Quels sont les établissements appliquant actuellement la Tarification Sociale ?

A la rentrée de septembre 2024, les établissements concernés par la Tarification Sociale sont :

0180024D	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN MOULIN
0180026F	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULIN
0180036S	LPO LYCEE DES METIERS HENRI BRISSON
0280022X	LP LYCEE DES METIERS MAURICE VIOLETTE
0280925D	LP LYCEE DES METIERS GILBERT COURTOIS
0280021W	LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD BRANLY
0360003H	LYCEE PROFESSIONNEL CHATEAUNEUF
0360024F	LPO LYCEE DES METIERS BALZAC - D'ALEMBERT
0371418R	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JACQUES DE VAUCANSON
0370888P	LP LYCEE DES METIERS D'ARSONVAL
0371211R	LP LYCEE DES METIERS BEAUREGARD
0410002E	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANCOIS PHILIBERT DESSAIGNES
0410832G	LYCEE PROFESSIONNEL SONIA DELAUNAY
0410899E	LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
0410959V	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE CLAUDEL
0410017W	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CLAUDE DE FRANCE
0410036S	LYCEE PROFESSIONNEL DENIS PAPIN
0450029M	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
0451037H	LYCEE PROFESSIONNEL MARGUERITE AUDOUX
0450043C	LYCEE PROFESSIONNEL JEANNETTE VERDIER
0451442Y	LYCEE PROFESSIONNEL CHATEAU BLANC
0450042B	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DURZY
0451104F	ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE SIMONE VEIL
0370781Y	LEGT AGRICOLE DE TOURS FONDETTES
0450027K	LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE BEAUNE LA ROLANDE
0450027K	CFA BELLEGARDE
0450094H	LEGT AGRICOLE DE MONTARGIS
0450094H	LEGT AGRICOLE DE MONTARGIS
0180035R	LYCEE POLYVALENT EDOUARD VAILLANT
0280019U	LGT ROTROU
0281197Z	LYCEE POLYVALENT JOSEPHINE BAKER

9) Quelles sont les dates de la campagne d'inscription de septembre 2024 ?

Les inscriptions sont ouvertes du 2 au 30 septembre 2024.

10) Qu'est-ce que MonResto&co ?

Mon Resto&co est le nom donné au portail informatique régional sur lequel s'effectue l'inscription d'un enfant à la Tarification Sociale.

11) Comment est calculé le tarif qui m'est affecté ?

Votre tarif est déterminé en fonction de votre quotient fiscal annuel dont le calcul repose sur la formule suivante :

Quotient fiscal annuel = Revenu fiscal de référence annuel / Nombre de parts fiscales.

12) Puis-je m'inscrire à la Tarification Sociale en cours d'année ?

Il n'y a pas d'inscription possible en cours d'année sauf pour un élève nouvellement arrivé en Région Centre Val de Loire.

Si votre enfant est nouvellement arrivé en Région Centre Val de Loire, vous pouvez bénéficier de la Tarification Sociale. Pour cela, vous devez vous rapprocher du service administratif de l'établissement de votre enfant afin qu'il vous ouvre un accès pour vous inscrire sur le portail MonResto&co.

Si votre enfant a changé d'établissement mais était déjà élève en Région Centre Val de Loire, son inscription à la Tarification Sociale sera conservée, vous n'avez pas besoin de faire la démarche.

• QUESTIONS SUR LES JUSTIFICATIFS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

13) Quels documents dois-je fournir pour m'inscrire à la Tarification Sociale ?

Une fois connecté sur le portail MonResto&co, vous disposez de plusieurs modalités d'inscription :

- En vous connectant à la base de données fiscales du gouvernement. Dans ce cas, vous aurez besoin de vos identifiants de connexion France Connect ou de votre numéro fiscal.
- En transmettant vos informations fiscales à votre établissement. Dans ce cas, vous aurez à transmettre votre feuille d'imposition de l'année N-1.
- Si vous n'êtes pas en mesure de fournir de justificatif fiscal, vous devez transmettre à votre établissement des documents le justifiant et précisant votre situation.

- En refusant de transmettre vos informations fiscales. Dans ce cas, vous n'avez pas de justificatif à fournir et vous serez affecté à la tranche la plus haute.

14) Je n'ai pas d'avis d'imposition, est-il possible de fournir un autre document ?

L'inscription à la tarification solidaire est exclusivement basée sur des justificatifs fiscaux.

Si vous ne disposez pas de ces informations, vous devez, lors de votre inscription, sélectionner le choix "Ma situation ne me permet pas de fournir un avis d'imposition". Vous devez alors expliquer pourquoi vous n'avez pas ces justificatifs et fournir un document permettant de connaître votre situation (avis d'imposition ou salaire étranger et leur conversion en euros, par exemple). Ainsi, votre établissement étudiera votre dossier et vous affectera la tranche qui sera adaptée à votre situation.

À défaut d'inscription, vous serez rattaché à la tranche tarifaire la plus élevée.

Je calcul mon tarif Voir la grille tarifaire

J'accepte que la Région utilise directement la base de données fiscales « API Impôt Particulier »
(recommandé - 5 minutes - validation instantanée)

Je souhaite transmettre mes informations fiscales pour une validation par l'établissement
(15 min - validation sous 1 mois)

Ma situation ne me permet pas de fournir un avis d'imposition

Si vous ne disposez pas encore d'avis d'imposition, votre dossier devra être étudié directement par l'établissement. Si vous êtes dans ce cas, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer toutes informations et documents permettant de justifier de votre situation.

test

Pièce(s) justificative(s)

Ajouter une pièce justificative

Veillez sélectionner un fichier au format PDF, JPG, JPEG ou PNG, avec une taille maximale de 20 Mo.

Je ne souhaite pas transmettre mes informations fiscales

* Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires. S'ils ne sont pas complétés, votre dossier ne pourra pas être validé.

15) J'ai un avis rectificatif d'imposition. Puis-je l'utiliser pour m'inscrire à la Tarification Sociale ?

Oui, votre rectificatif d'imposition peut être utilisé pour inscrire votre enfant à la Tarification Sociale.

16) J'ai refusé de donner mon numéro fiscal et j'ai changé d'avis, comment faire ?

Si vous avez refusé de transmettre votre numéro fiscal au moment de votre inscription et que vous souhaitez finalement les transmettre, sachez qu'un dossier en refus de transmission reste modifiable jusqu'à la fin de la période d'inscription.

17) Mon numéro de déclarant n'est pas reconnu par MonResto&co, que faire ?

Le portail MonResto&co utilise la base de données fiscales nationales (via l'API Impôts Particuliers) pour obtenir les informations financières des usagers.

Pour que votre numéro de déclarant soit reconnu par le portail Mon Resto&co, le nom du responsable légal et le numéro de déclarant doivent correspondre aux informations enregistrées dans les bases fiscales.

Dans ce cas, retournez à l'étape 1 intitulée « Responsable financier ». Il est probable que certaines informations, comme le nom ou la date de naissance, ne correspondent pas au numéro du déclarant renseigné.

Si ce n'est pas le cas, vous devrez contacter le service des Impôts, car ni l'établissement ni les services de la Région Centre-Val de Loire ne pourront résoudre ce problème.

Cependant, vous pouvez aussi finaliser votre inscription en cochant la case "Je souhaite transmettre mes informations fiscales pour une validation par l'établissement". Votre établissement étudiera votre dossier afin de vous affecter à la tranche adaptée à votre situation.

18) Entre mon dernier avis d'imposition et aujourd'hui, ma situation familiale a changé (divorce, séparation, décès, maladie, perte d'emploi...) Mon dernier avis d'imposition ne reflète pas ma situation financière. Comment faire valoir cette nouvelle situation lors de mon inscription ?

L'inscription à la tarification solidaire est exclusivement basée sur les justificatifs fiscaux N-1. Pour pallier les éventuels changements ayant eu lieu, et en cas de difficultés, vous pouvez solliciter le Fond Social Région afin d'obtenir une aide adaptée à votre situation.

19) Je vis et je déclare mes revenus à l'étranger mais mon enfant est scolarisé en Région Centre Val de Loire. Comment faire ?

Si les responsables légaux de l'enfant déclarent leur revenu à l'étranger, lors de l'inscription de l'enfant, il convient de choisir "Ma situation ne me permet pas de fournir un avis d'imposition". Vous pourrez ainsi expliquer votre situation dans un espace prévu à cet effet et joindre un document justifiant sur l'honneur vos revenus à l'étranger convertis en euros. Votre établissement étudiera votre dossier afin de vous affecter à la tranche adaptée à votre situation.

• **QUESTIONS SUR LES DIFFÉRENTES SITUATIONS FAMILIALES**

20) Comment puis-je solliciter le Fond Social Régional ?

Pour solliciter le Fond Social, vous devez contacter l'équipe administrative de l'établissement de l'élève, elle vous indiquera les démarches à effectuer.

21) Je suis divorcé(e) ou séparé(e). Quels sont les revenus à retenir pour inscrire mon enfant à la Tarification Sociale ?

Si les parents d'élèves sont séparés ou divorcés, il convient d'utiliser la déclaration fiscale du parent qui a la responsabilité fiscale de l'enfant.

- En cas de garde exclusive, c'est le parent qui assure la garde de l'enfant qui doit l'inscrire sur Mon Resto&co et utiliser son propre avis d'imposition comme justificatif.
- En cas de garde alternée, l'enfant peut être rattaché à parts égales à chacun des parents. C'est alors au parent déclaré comme responsable financier auprès du lycée d'inscrire l'enfant à la Tarification Sociale avec sa déclaration fiscale.

22) Dans le cas où les responsables financiers ont une déclaration d'impôt séparée ou vivent en union libre, quelle déclaration dois-je fournir ?

Si les parents d'élèves font des déclarations fiscales séparées, il convient d'utiliser la déclaration fiscale du parent qui a la responsabilité fiscale de l'enfant.

Si l'enfant est rattaché par moitié à chacun de ses parents, c'est au parent déclaré comme responsable financier auprès du lycée d'inscrire l'enfant à la Tarification Sociale avec sa déclaration fiscale.

23) Mon enfant est majeur et il a son propre avis d'imposition, mais dépend financièrement des parents. Quels sont les revenus à retenir lors de l'inscription à la Tarification Sociale ?

Pour inscrire votre enfant majeur émancipé, il faut prendre en compte l'avis d'imposition de l'enfant.

24) Comment m'inscrire si je suis accueilli par une famille d'accueil, si je bénéficie d'une prise en charge par le service Aide sociale à l'Enfance (ASE) du département ?

Les élèves dépendant de l'Aide Sociale à l'Enfance seront automatiquement inscrits en début de période d'inscription par les services du Département et bénéficieront de la tranche 3.

25) Comment m'inscrire si je suis mineur isolé ?

Les mineurs isolés doivent s'inscrire sur MonResto&co en choisissant la méthode « Ma situation ne me permet pas de fournir un avis d'imposition » ; expliquer leur situation accompagnée d'un justificatif. Leur dossier sera alors étudié par le lycée. Si validé, c'est le tarif 1 qui sera appliqué.

Je calcul mon tarif Voir la grille tarifaire

J'accepte que la Région utilise directement la base de données fiscales « API Impôt Particulier »
(recommandé - 5 minutes - validation instantanée)

Je souhaite transmettre mes informations fiscales pour une validation par l'établissement
(15 min - validation sous 1 mois)

Ma situation ne me permet pas de fournir un avis d'imposition

Si vous ne disposez pas encore d'avis d'imposition, votre dossier devra être étudié directement par l'établissement. Si vous êtes dans ce cas, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer toutes informations et documents permettant de justifier de votre situation.

test

Pièce(s) justificative(s)

Ajouter une pièce justificative

Veillez sélectionner un fichier au format PDF, JPG, JPEG ou PNG, avec une taille maximale de 20 Mo.

Je ne souhaite pas transmettre mes informations fiscales

* Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires. S'ils ne sont pas complétés, votre dossier ne pourra pas être validé.

26) Est-ce que les élèves boursiers peuvent bénéficier de la Tarification Sociale ?

Oui, les élèves boursiers peuvent bénéficier de la Tarification Sociale. Ils doivent, pour ce faire, s'inscrire sur le portail MonResto&co accessible depuis l'ENT.

27) Un élève en échange scolaire ou en séjour linguistique peut-il bénéficier de la Tarification Sociale ?

Les élèves en échange scolaire ou en séjour linguistique ne sont pas bénéficiaires de la Tarification Sociale.

• QUESTIONS SUR LE DÉPÔT D'UN DOSSIER SUR MONRESTO&CO

28) Comment accéder à mon espace sur MonResto&Co ?

Vous pouvez accéder à Mon Resto&co via votre ENT et vous connecter à l'aide des identifiants ENT de votre enfant.

29) Comment puis-je inscrire mon enfant lorsque je n'ai pas encore de code d'accès à l'ENT ?

Si vous n'avez pas vos codes d'accès à l'ENT, vous devez vous rapprocher de l'établissement de votre enfant.

30) Ma demande de Tarification Sociale saisie sur MonResto&co est-elle modifiable ?

Pendant toute la campagne d'inscription, vous avez la possibilité de laisser votre dossier en brouillon, mais lorsque vous l'avez validé ou que la campagne d'inscription est terminée, cette demande n'est plus modifiable.

Dans le cas où, vous avez refusé de transmettre vos informations fiscales, votre demande reste en brouillon pendant toute la campagne d'inscription. Vous pourrez donc revenir dessus toute la période d'ouverture des inscriptions.

31) Faut-il, chaque année, faire une demande de Tarification Sociale ?

Oui, chaque année, vous devrez vous réinscrire afin d'examiner votre situation fiscale annuellement.

32) J'ai plusieurs enfants scolarisés dans des lycées de la Région Centre Val de Loire. Comment puis-je tous les inscrire à la Tarification Sociale ?

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés en Région Centre-Val de Loire, il convient de faire une demande par enfant sur le portail MonResto&co à l'aide des identifiants ENT de vos enfants.

33) Nous n'avons pas d'adresse e-mail. Que faire ?

Il est nécessaire et indispensable d'avoir une adresse e-mail pour vous inscrire à la Tarification Sociale. Nous vous invitons à en créer une à l'aide d'un système de messagerie gratuit.

34) La Tarification Sociale modifie-t-elle le calendrier de facturation de la restauration et de l'hébergement ?

Le calendrier de facturation reste inchangé avec la Tarification Sociale. L'établissement de votre enfant vous enverra les factures aux périodes habituelles.

35) Lors de la saisie de mon dossier, un message d'erreur apparaît. Que faire ?

Si un message d'erreur apparaît lorsque vous validez votre demande, il s'agit probablement d'un problème technique sur le portail MonResto&co. Vous pouvez alors contacter l'Assistance aux Familles via le tchat à votre disposition directement sur le portail ou via le lien suivant :

https://support.ianord.com/hc/fr/requests/new?ticket_form_id=17121498055698

36) Je rencontre des difficultés lors de mon inscription à la Tarification Sociale. Que faire ?

Si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, vous pouvez vous rapprocher de l'assistance famille que vous pouvez contacter, via l'onglet contact en suivant ce lien :

https://support.ianord.com/hc/fr/requests/new?ticket_form_id=17121498055698